Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **84 (1948)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXXXIVe ANNÉE — No 6 14 février 1948

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE: *Et nos retraités?* — **Vaud:** *Assemblée générale S. P. V. — Un bénéfice qui n'en est pas un... — Lausanne. — Allocations exceptionnelles de renchérissement à certains pensionnés de l'Etat. — Société vaudoise de T. M. et R. S.* — **Genève:** *Fédération des Associations de Fonctionnaires et Employés de l'Etat. — U. I. G. - Messieurs: Convocation. — L'A. V. S. et les caisses existantes. — Des allocations aux retraités de condition modeste. — U. I. G. - U. A. E. E.: Rappel. — Société genevoise de T. M. et R. S.* — **Neuchâtel:** *La maison des jeunes. — Mise au concours.* — **Jura:** *Réponse à l'émulation. — Comme chez nos voisins. — Cours pour l'enseignement de la circulation.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Les gymnases Montessori à Rotterdam.* — **Edm. Altherr:** *Botanique et météorologie.* — **Bibliographie.**

PARTIE CORPORATIVE

ET NOS RETRAITÉS ?

Comme nos lecteurs pourront le lire ci-dessous, les cantons de Vaud et de Genève viennent de faire un geste en faveur des retraités et nous pouvons constater que les deux décisions s'inspirent des mêmes principes : d'abord l'allocation de vie chère n'est attribuée qu'aux retraités de condition modeste, et ensuite pour le calcul de cette allocation, on tient compte non seulement du montant de la pension elle-même, mais de l'ensemble des revenus de l'intéressé. L'intervention de l'Etat prend donc nettement le caractère d'une assistance et, si ces modestes suppléments sont bien accueillis par leurs bénéficiaires, ceux qui ne sont pas touchés par ces « largesses » en ressentent un pénible sentiment d'amertume, sentiment que nous partageons.

Je me permettrai de citer quelques lignes du mémoire adressé par les retraités genevois aux députés chargés d'examiner le projet de loi relatif à ces allocations ; elles présentent une valeur d'ordre général :

« Nous pensons qu'il est inutile d'insister sur la nécessité d'accorder à tous les retraités une pension suffisante leur permettant de terminer leurs vieux jours modestement, mais dignement. Malheureusement il existe une certaine tendance, dans certaines sphères, à considérer les retraités comme une catégorie de citoyens n'ayant plus rien de commun avec l'Administration, si bien que l'Etat omet de vouer à l'amélioration des pensions le soin qu'il apporte, à juste titre, à celle des salaires.

Nous pensons qu'il convient de rappeler le principe qui régit la notion de retraite, telle qu'elle a été définie par le Tribunal fédéral... :

La pension de retraite fait, comme le traitement, partie des prestations allouées aux fonctionnaires qui mettent leur activité au service de l'Etat pendant un certain nombre d'années. Elle forme un complément de la rémunération du travail fourni.

Par conséquent, le droit à la pension est de la même essence que le droit aux traitements.

Il résulte de ces principes que, lorsque les salaires des fonctionnaires en activité sont augmentés en raison de la diminution du pouvoir d'achat

de l'argent, ... les pensions... devraient être augmentées dans la même proportion puisque l'augmentation du coût de la vie frappe également le fonctionnaire en exercice et le retraité. »

Il va sans dire qu'en bonne logique, nous ne pouvons qu'approuver les lignes ci-dessus. Ces fameuses retraites, qui nous coûtent tant de sacrifices tout au long de notre carrière, nous les a-t-on enviées, jalousées ! Et maintenant, ceux qui devraient pouvoir en jouir voient la valeur de celles-ci s'amenuiser devant la cherté de toutes choses et sentent s'abaisser chaque jour davantage leur niveau de vie.

Et tandis que nos caisses de retraite, au nom des données actuarielles et des bilans techniques détournent la tête, l'Etat ne consent qu'à un minimum, les retraités ne constituant qu'une infime minorité.

Je souhaite que nos associations cantonales appuient de leur force et de leur nombre les revendications légitimes de nos collègues retraités lorsqu'ils demandent pour tous des allocations équitables. *G. W.*

Rappelons à titre d'exemple que la Confédération a été plus équitable en accordant à **tous** ses retraités une allocation fixe de 620 francs pour les mariés et 430 francs pour les isolés, plus le 15 % de la pension de base, avec un minimum global de 1000 francs d'allocation pour les mariés et 660 francs pour les isolés.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

15 février 1948

Demain, à 14 h. 15 précises, tous et toutes au *Casino de Montbenon.* Il faut que notre assemblée générale soit nombreuse. C'est à vous de prouver que notre corporation est bien en vie. Outre le plaisir toujours grand de rencontrer des amis, vous avez là une belle occasion de montrer votre attachement à notre société.

Nous rappelons que deux membres du Comité central sont à élire. L'un des candidats, notre collègue Turrian, de Marnand, s'étant retiré de la compétition, restent en présence (par ordre d'arrivée) :

MIVELAZ James, Echallens.
PACHE Marcel, Sottens.
KOHLER Daniel, Echandens.

Vous avez donc... au moins un nom à biffer !

Le bureau de vote sera ouvert de *13 h. 30 à 14 h. 15* et à *l'issue de l'assemblée.* N'oubliez pas de vous munir de votre carte de membre S. P. V.

L'assemblée générale débutera *à l'heure* par une audition de choix donnée par le *Chœur mixte du corps enseignant de Morges.*

J'espère n'avoir oublié aucune des recommandations d'usage ! et vous souhaite une excellente journée, demain. Venez avec le sourire, malgré les temps difficiles ; cela nous réconfortera : nous en avons eu si peu cette année.

R. G.

P.S. — « Terre vaudoise », de Boller, est prévu comme chœur d'ensemble.

UN BÉNÉFICE QUI N'EN EST PAS UN...

Pas mal de collègues se sont réjouis à l'idée que les comptes 1947 de la Caisse générale S.P.V. bouclaient par le coquet bénéfice de 1529 fr. J'en ai même rencontré un qui parlait de baisser la cotisation !

La situation est malheureusement moins réjouissante qu'il paraît au premier abord : pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la bonne volonté du caissier deux notes importantes n'ont pu être réglées avant le bouclement des comptes 47. Il s'agit de la demi-prime à la Winterthour 1005 fr. et d'un solde de 1691 fr. à verser au trésorier de la S.P.R., soit au total 2696 fr., somme qui, normalement, aurait dû venir augmenter le chiffre des dépenses de l'année écoulée. Donc, en réalité, c'est *d'un déficit de 1167 francs* dont il faut parler !

Nous sommes les premiers à regretter d'avoir à détruire un beau rêve : mais, que voulez-vous, nous ne sommes plus à l'époque des « comptes » de fées. N'oublions pas que la S.P.V. vit toujours avec sa cotisation d'avant-guerre, répartie — il est bon de le rappeler — de la manière suivante :

Abonnement « Educateur »	Fr. 10.50
Versement Caisse de secours	5.—
Assurance responsabilité civile	1.20
Cotisation T. F.	1.50
Solde disponible Caisse S. P. V.	2.80
Total	**Fr. 21.—**

Jusqu'à maintenant, nous avons pu tourner presque normalement avec ces 21 fr. Nous le devons aux anciens qui, si habilement, ont su créer un fonds de réserve. Mais ne nous faisons cependant pas trop d'illusions : les temps sont proches où il faudra songer à une augmentation de la cotisation.

R. G.

SECTION DE LAUSANNE

Une commission étudie la **Loi sur l'Instruction publique primaire de 1930** (modifiée en 37 et 42) pour l'adapter au « Statut général des fonctions publiques cantonales » du 9 juin 1947. Cette commission proposera à la prochaine assemblée de section d'assez importantes modifications de plusieurs articles.

Que ceux qui s'intéressent à la question veuillent bien se renseigner auprès de notre collègue Alexis Chevalley, « La Capuche », avenue du Temple, La Sallaz, ou lui téléphoner au collège de La Barre (No 3 15 47) avant l'assemblée de district qui aura lieu probablement à la Salle Tissot, le jeudi 26 février.

Le Comité.

ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES DE RENCHÉRISSEMENT A CERTAINS PENSIONNÉS DE L'ETAT

(Arrêté du 19 décembre 1947)

Article premier. — Pour l'année 1948, des allocations exceptionnelles de renchérissement seront versées mensuellement aux anciens fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud qui bénéficient de pensions de retraite.

Art. 2. — Les mariés, veufs ou veuves avec enfants de moins de 18 ans recevront une allocation calculée comme suit :

Revenus et rentes jusqu'à 2500	francs	95.—	francs	par mois
de 2501 à 3000	»	87.50	»	»
de 3001 à 3500	»	80.—	»	»
de 3501 à 4000	»	72.50	»	»
de 4001 à 4500	»	65.—	»	»
de 4501 à 5000	»	57.50	»	»
de 5001 à 5500	»	50.—	»	»
de 5501 à 6000	»	44.15	»	»
de 6001 à 6500	»	40.—	»	»

Art. 3. — Les célibataires, veufs ou veuves sans enfant de moins de 18 ans et les orphelins seuls recevront une allocation calculée ainsi :

Revenus et rentes jusqu'à 2000	francs	70.—	francs	par mois
de 2001 à 2500	»	61.65	»	»
de 2501 à 3000	»	53.35	»	»
de 3001 à 3500	»	45.—	»	»
de 3501 à 4000	»	40.—	»	»
de 4001 à 4500	»	30.85	»	»

Dans les deux cas (art. 2 et 3), un correctif sera apporté de manière que le revenu déterminant le droit à l'allocation plus l'allocation elle-même ne donnent pas un total inférieur à celui obtenu par le bénéficiaire de la catégorie précédente.

Art. 4. — Une allocation mensuelle supplémentaire de 20 francs est accordée pour chaque enfant de moins de 18 ans entièrement à charge de pensionnés ayant un revenu égal ou inférieur à 6500 francs, y compris les pensions d'orphelins.

Toutefois, les pensionnés avec un enfant de moins de 18 ans entièrement à leur charge, ayant un revenu, y compris les allocations prévues à l'art. 2, égal ou inférieur à 7220 francs recevront à titre de correctif une allocation pour enfant représentant la différence entre 7220 francs et leur revenu total pour autant que celui-ci soit supérieur à 6980 francs.

Art. 5. — Le produit du travail, le revenu supputé à 3 % de la fortune imposable dans le canton, ainsi que tous autres revenus sont ajoutés au montant de la retraite pour déterminer le droit à l'allocation.

Ces divers éléments seront consignés par les intéressés sur une formule d'enquête envoyée à cet effet.

Art. 6. — Les allocations de renchérissement prévues au présent arrêté seront réduites ou supprimées pour les bénéficiaires de rentes et pensions qui peuvent recevoir les rentes transitoires prévues par l'A.V.S. (art. 42 et 43).

Toutefois, la réduction ou la suppression des allocations de renchérissement n'interviendra que dans les cas où le versement partiel ou total de ces allocations aurait pour effet de réduire ou de supprimer le versement des rentes du régime transitoire de l'assurance vieillesse.

Tous les anciens fonctionnaires, ouvriers et employés de l'Etat de Vaud, ainsi que les veuves et orphelins au bénéfice de rentes et pensions dont le revenu annuel ne dépasse pas les chiffres ci-après :

Régions	*Célibataires, veufs, divorcés, veuves de plus de 40 ans.*	*Mariés*	*Veuves avec 1 orphelin*	*Veuves avec 2 orphelins*	*Veuves avec 3 orphelins*	*Orphelins seuls*
Ville	2000	3200	2600	3200	3800	900
Mi-urbaine	1850	2950	2375	2900	3425	800
Rurale	1700	2700	2150	2600	3050	700

devront présenter une demande de rente A.V.S. à l'agence communale des caisses de compensation de leur lieu de domicile.

Art. 7. — Les allocations sont entièrement à la charge de l'Etat. Elles seront payées en même temps que les pensions et rentes.

L'art. 8 prévoit le recours au Conseil d'Etat s'il y a contestation, recours soumis premièrement au Département des finances pour préavis.

P.c.c. *A. Chevalley.*

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Cette Société invite ses membres et amis à deux après-midi de *visites commentées :*

Mercredi 18 février, à Renens : visites successives de la **Savonnerie** et de **Tesa** (Fabrique d'instruments de précision). Rendez-vous à *14 h. 30 précises* au terminus du tram 19, Renens.

Mercredi 25 février, à Vallorbe : visites successives de la **Clématéite** (Fabrique d'objets en matière plastique) et des **Usines métallurgiques** (Fabrique de limes). Rendez-vous à *14 h. 30 précises* place du Pont, Vallorbe.

Pour ces dernières visites à Vallorbe, un autocar est organisé. Il partira de *Chexbres à 12 h. 30,* pourra prendre successivement des collègues à *Cully à 12 h. 45,* à *Lausanne (Place de la Gare),* à *13 h. 15,* à *Cossonay (gare et ville) à 13 h. 45,* à *Orbe (14 h.), Ballaigue,* pour arriver à l'heure prévue à Vallorbe. Retour en fin d'après-midi.

Prix dès Cully ou Lausanne : Fr. 6.— (réduction pour trajets inférieurs). — Pour l'autocar on voudra bien s'inscrire jusqu'au 20 février chez R. Martin, président, avenue de France 78, Lausanne. Tél. 4 89 68.

Le Comité.

GENÈVE

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

La Fédération genevoise des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat a tenu, le vendredi 6 février 1948, son assemblée statutaire annuelle. Au cours de cette séance, elle prenait congé de son président, M. Iwan Matile, qui se retire après trois ans d'une activité intense.

En effet, le 2 juillet 1945, il prenait la succession de M. Georges Borel. C'est brillamment que M. Matile assuma la lourde charge de mener la Fédération. Lourde charge au milieu des difficultés dues aux circonstances ; on s'en souvient, c'est en pleine action antiréférendaire, puis pendant la formation du Cartel que débuta sa présidence.

Non seulement il sut maintenir la Fédération, alors que l'existence du Cartel semblait rendre inutile la présence d'un autre organisme, mais il sut, au sein du Cartel, faire attribuer à la Fédération la place qui lui revenait.

Infatigable défenseur des fonctionnaires, comme son prédécesseur, il sut, quand il fallait, lutter contre des revendications inopportunes.

Aussi, est-ce avec regret que la Fédération prit congé de lui, en lui marquant sa reconnaissance.

L'Union des instituteurs genevois ayant fourni les deux excellents présidents qui ont dirigé les destinées de la Fédération depuis février 1941 sans interruption, il appartenait à un autre groupement de présenter un candidat. C'est M. Sengel, de l'Union des fonctionnaires de l'administration cantonale, qui fut élu à l'unanimité.

Le nouveau Comité de la Fédération est formé comme suit :

M. Sengel, U.F.A.C., président ; M. Neuenschwander, U.I.G.-Messieurs, vice-président ; M. Haubrechts, U.I.G.-Messieurs, secrétaire ; M. Eiselé, U.F.A.C., trésorier ; Mlle Charmot, U.I.G.-Dames, MM. Berner, Ecole d'horticulture, et Vercellini, S.E.O.D.T.P., membres adjoints.

Fédération genevoise des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat

Le secrétaire : *P. Haubrechts.*

U. I. G. - MESSIEURS

Retenez bien la date et l'heure :

Jeudi 26 février, à 10 heures,
au Café de la Bourse :
Assemblée statutaire.

L'A.V.S. ET LES CAISSES EXISTANTES

J'avais promis en juin (« Educateur » No 22) de revenir prochainement sur cette question. Mais l'homme propose... et les experts examinent encore la situation !

A dire vrai, la question de la reconnaissance, à laquelle je faisais allusion, n'est pas brûlante, en ce sens que les « caisses existantes » ne sont pas pressées par le temps. Cependant, il n'est jamais trop tôt pour tenter de réunir les éléments nécessaires à l'information de notre opinion. Je dirais même qu'il vaut mieux s'y prendre un peu à l'avance plutôt que d'attendre l'assemblée de la C.I.A... où l'on ne fait guère que « décider » à quelle sauce on sera accommodé.

Pour chaque sociétaire, la question présente deux faces : intérêt de la caisse et intérêt personnel. Nous laissons de côté l'aspect sentimental de l'affaire.

Ceux que la question doit préoccuper au premier chef sont les collègues qui vont se retirer au cours des quinze prochaines années. En effet, la modicité de leur cotisation globale fait de celle-ci un placement de haute volée, en même temps que de toute sécurité.

Voici un tableau comparatif des rentes et des cotisations pour des salaires annuels moyens de 8000 et 12 000 fr. qui illustre clairement la chose.

Salaire annuel moyen *	Durée de cotisation	4 %	Cotisation du salarié	Rente simple
8 000	1 an	448	224	788
8 000	2 ans	896	448	825
8 000 12 000	3 ans	1 344 1 440	672 720	862
8 000 12 000	4 ans	1 792 1 920	896 960	900
8 000 12 000	5 ans	2 240 2 400	1 120 1 200	938
8 000 12 000	7 ans	3 136 3 360	1 568 1 680	1 012
8 000 12 000	10 ans	4 480 4 800	2 240 2 400	1 125
12 000	12 ans	5 760	2 880	1 200
12 000	15 ans	6 720	3 360	1 312

* *Chacun calculera aisément le sien : il y a lieu de tenir compte de toutes les indemnités et allocations à l'exception des allocations familiales octroyées en vertu d'une loi cantonale. Ce tableau indique seulement les points extrêmes.*

En cas de *non reconnaissance* de la C.I.A. par l'A.V.S., les sociétaires qui se retireraient au cours des quinze prochaines années verraient donc leur cotisation compensée, et au delà, par la rente au bout de deux ans et demi de retraite. Ils ont donc un intérêt manifeste à continuer à payer leur contribution à l'A.V.S. pour leur propre compte.

Mais c'est ici que l'intérêt du sociétaire entre en conflit avec celui de la caisse. Car, qui ne voit que le placement en question intéresse aussi — et combien — la caisse elle-même. En effet, en cas de reconnaissance, la caisse pourrait se charger de payer la cotisation, et, naturellement, d'encaisser la rente. C'est là que gît l'intérêt pour les caisses existantes à se faire reconnaître le plus tôt possible, de façon à profiter au maximum de dispositions transitoires, et, bien que rien ne presse, il se pourrait que le Comité de la C.I.A. désirât qu'une décision fût prise sans trop tarder.

Nous examinerons dans un prochain article les possibilités d'affectation des bénéfices réalisés par une caisse en vertu de la reconnaissance.

Matile.

DES ALLOCATIONS AUX RETRAITÉS DE CONDITION MODESTE

Pour l'année 1948, l'Etat de Genève accorde aux retraités de condition modeste les allocations mensuelles suivantes :

Fr. 80.— aux mariés, veufs, veuves et célibataires avec charge de famille.

Fr. 70.— aux retraités seuls sans charge de famille.

Fr. 60.— aux veuves de retraités et aux orphelins de père et de mère.

Mais en aucun cas, le total constitué par la pension, additionnée à l'allocation et *aux autres revenus* ne pourra dépasser la somme de :

Fr. 4140.— pour les retraités seuls,

Fr. 5640.— pour les retraités mariés.

Fr. 6240.— pour les retraités qui ont deux charges de famille.

G. W.

U. I. G. - U. A. E. E. - RAPPEL

Permanence : ÉCOLE DU GRÜTLI, salle No 2, mercredi 18 février.

Utilisez la possibilité qui vous est offerte de vous renseigner de *omni re scibiti... quibusdam aliis.*

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. et R. S.

Après une visite

La visite de l'atelier d'arts graphiques BLANC et WITTWER a suscité, en dépit d'un temps défavorable, un vif intérêt. L'exiguité des locaux autant que la forte participation n'ayant pas permis un profit maximum, le comité étudie la possibilité de visiter les ateliers ROTO-SADAG S.A., à Sécheron. Actuellement surchargée de travail, cette entreprise ne pourra malheureusement pas nous recevoir avant juin prochain *.

Vannerie fine

Un cours de 4 séances est prévu le *vendredi (27 février, 5, 12 et 19 mars 1948)*, de 16 h. 30 à 18 h. 30, salle 7 de l'Ecole du Grütli (maître de cours : Th. Foex).

Finance d'inscription : membres Fr. 3.—, non-membres Fr. 5.— (fournitures à part).

Inscriptions : au siège de la Société de T.M., Ecole du Grütli ou bien tél. 5 64 67, *jusqu'au mercredi 18 février !*

Le Comité.

*** Les personnes que la question des pâtes et encres à hectographier intéresse, peuvent s'adresser à notre collègue Ch. Sichler, école du Grütli.**

NEUCHATEL LA MAISON DES JEUNES

La Maison des jeunes... c'est-à-dire le foyer où les adolescents, apprentis, commissionnaires ou jeunes employés sans famille ou trop éloignés de la maison pour qu'il leur soit possible d'y rentrer chaque soir, trouveront bon accueil, le gîte et le couvert, des lectures intéressantes et d'honnêtes distractions.

De quinze à vingt ans, malgré cet air viril qu'on cherche à se donner et qu'on pousse parfois jusqu'à la fanfaronnade, c'est peut-être le moment où l'on a le plus profond besoin d'affection, de conseils et de protection. C'est le moment où les influences heureuses ou néfastes peuvent décider du sort de toute la vie. Et c'est un devoir de la société de faire tous ses efforts pour orienter vers la bonne voie ceux qui, demain, décideront du sort de la patrie.

Le Conseil d'Etat a estimé que la création d'un foyer pour les jeunes isolés était tout indiqué pour marquer d'un geste de prévoyante solidarité le centenaire de la république. Le Grand Conseil a approuvé le projet et voté un crédit pour son exécution. Mais il faudra beaucoup d'argent, un million si possible, car on prévoit, dès le début, l'ouverture de deux maisons des jeunes, une à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds. On a donc décidé de lancer une souscription publique dont on espère recueillir 325,000 francs.

Le Département de l'Instruction publique demande le concours des enfants des écoles pour l'organisation de la collecte dans chaque localité du canton.

Des collectes, certes, nos élèves n'en sont pas à jeun. Maintes institutions, toutes dignes d'intérêt, ont tour à tour fait appel à leur concours. Bien souvent, devant des sollicitations réitérées, maîtres et élèves ont éprouvé un sentiment de lassitude.

Mais, cette fois-ci, ce n'est pas une collecte ordinaire : il s'agit des jeunes, de ceux qui, hier, furent nos enfants. Il s'agit d'éducation... Or, l'éducation, c'est *notre affaire ;* c'est pourquoi, chacun de nous, dans la mesure de ses moyens, répondra joyeusement à l'invite du département.

S. Z.

MISE AU CONCOURS

La Brévine. — Poste d'institutrice de la classe des Taillères.
Délai d'inscription : 17 février 1948.

JURA RÉPONSE A L'EMULATION

Dans notre chronique du 31 janvier, nous écrivions : « Le Comité de la S.P.J. répondra aux questions de l'Emulation d'une façon générale ». Pensant intéresser nos lecteurs, nous publions dès aujourd'hui de larges extraits de la lettre adressée à l'Emulation après la séance de Bienne.

Ce que la plupart des collègues attendent, c'est la réponse concernant les écoles primaires et secondaires. La voici :

« Nous ne parlerons pas, ici, de la formation du corps enseignant. En ce qui concerne les écoles primaires et secondaires, nous admettons qu'il (le Comité général de la S.P.J.) n'a aucune revendication à formuler : Les plans d'étude et la liste des moyens d'enseignement sont établis par des commissions formées de Jurassiens uniquement, travaillant en toute liberté. »

Nous rappelons que tout le problème de la formation du corps enseignant sera traité par notre collègue Joray, dans son rapport pour le Congrès de la S.P.J. On est persuadé que le rapporteur accueillera volontiers toutes les suggestions que les collègues pleins d'idées voudront bien lui envoyer.

D'autre part, il est certain que beaucoup parmi nous n'admettront pas qu'il n'y ait aucune revendication à formuler au sujet de l'école primaire ou de l'école secondaire. Alors, c'est pourtant simple : que tous ceux qui revendiquent quelque chose étudient bien leur affaire et se présentent nombreux au Congrès de Bienne avec des propositions nettes !

Si le bulletinier s'exprime bien, il prétend surtout réclamer une collaboration active, constructive et courageuse de la part de tous. Et s'il le dit franchement, c'est que *deux* collègues seulement ont pris la peine de répondre à l'appel de notre président Jeanprêtre, appel lancé à la fois dans l'« Educateur » et dans l'« Ecole bernoise »...

Au sujet des écoles moyennes supérieures : Ecole cantonale et Ecoles normales, la réponse à l'Emulation contient les lignes suivantes :

« Les Directions et les Commissions de ces établissements ont été appelées à faire un rapport au sujet de leurs revendications éventuelles. Le rapport du Congrès jurassien de 1948 contiendra des propositions à l'égard de ces hautes Ecoles jurassiennes et le corps enseignant prendra les décisions qu'il convient.

» Le Jura devrait, en tous cas, obtenir le droit d'organiser ses écoles moyennes supérieures, spécialement les Ecoles normales, selon ses vœux, même si cela était en opposition avec les coutumes et les aspirations de l'ancien canton. »

Une dernière remarque : on ne pourra pas prétendre que le corps enseignant *tout entier* n'aura pas été consulté dans toute l'affaire et le Comité de la S.P.J. a veillé à ne laisser planer aucun doute à ce sujet.

Reber.

COMME CHEZ NOS VOISINS

Sous le titre « Pénurie », le correspondant neuchâtelois du « Bulletin » a relevé il y a quinze jours l'état inquiétant créé par le manque d'institutrices dans les classes éloignées. Il se peut que nos collègues romands soient intéressés en apprenant que la situation, au Jura, est identique, pour ne pas dire plus grave. Il nous souvient qu'en 1937-38, par exemple, 7, 8 ou 10 candidats se présentaient pour la plus modeste place. L'automne passé, lors de vacances, on a vu des présidents de commissions scolaires téléphoner à d'éventuels candidats pour les prier de postuler, puis les accompagner dans leurs visites au corps électoral !

C'est dire que le char est renversé ! On a vu autre chose : des candidats poser nettement leurs exigences, en matière de logements par exemple, avant de se mettre sur les rangs ; ce en quoi ils avaient parfaitement raison...

Actuellement, quelques places sont au concours sur le plateau de Diesse, aux Franches-Montagnes, en Ajoie et sur l'un ou l'autre sommet jurassien ; gageons que les candidats ne seront pas nombreux ! Du côté corps enseignant, ne craignons pas de dire que cette situation n'est pas pour nous déplaire... Certaines communes et certains esprits critiques apprendront à mieux apprécier les régents et à revaloriser la profession !

Amis neuchâtelois, constatez que nous sommes « frères », mais que « égoïstement » (!) nous n'avons pas l'air de nous en plaindre beaucoup, pour d'autres raisons que vous évidemment... *Reber.*

COURS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA CIRCULATION AUX ÉCOLIERS

Le changement de circulation qui s'impose aux piétons

Un cours s'adressant aux représentants des autorités de la police et de l'instruction publique de soixante villes et localités romandes et tessinoises aura donc lieu les 16 et 17 courant à Lausanne.

Il y a lieu de se demander si on continuera d'y préconiser la dangereuse erreur de la droite de la route pour les piétons, ou si l'on y annoncera que cette erreur de la droite sera soumise en haut lieu et que l'on peut enfin s'attendre à sa prochaine adoption, suivie d'une ordonnance prescrivant sa mise en application, pouvant se résumer par cette affiche :

La **droite** *de la route : aux* **véhicules**
La **gauche** *: aux* **piétons !**

Ce faisant, ce ne serait plus pratiquer le stupide rôle de gens se privant de l'usage de leur vue en tournant le dos du côté des véhicules venant à eux à fond de train en les menaçant fort dangereusement, ainsi que tant d'accidents le prouvent de plus en plus. Ce serait au contraire avoir les yeux du côté du danger, car piétons et conducteurs de véhicules se feraient face et pourraient s'observer réciproquement de manière à éviter un accident au moment de leur rencontre.

Maintenant, nous tentons d'attirer l'attention des dirigeants et des participants du cours de circulation qui sera tantôt donné à Lausanne, ville dont le nom revient au sujet de cette question de circulation. Nous avons écrit aux dirigeants de ce cours : au président de l'Automobile-Club Suisse, à celui du Touring-Club Suisse, au commandant de la Gendarmerie vaudoise et à celui de la Police lausannoise. *Quant à cet article, il est destiné à attirer l'attention des membres du corps enseignant qui participeront à ce cours, où nous voudrions qu'ils proposent qu'on en vienne à ce que la circulation des piétons à la gauche de la route soit édictée au plus tôt, ainsi que l'exige la prudence à observer en face des dangers sans cesse grandissants de la circulation automobile.*

Un collègue, F. P.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES GYMNASES MONTESSORI A ROTTERDAM

Décidément, les Hollandais, malgré toutes leurs épreuves, ou à cause d'elles, nous montrent le chemin du progrès.

On sait que Mme Dr Montessori a étudié ses méthodes pour les jeunes enfants, désirant mettre en leurs mains un matériel tel qu'ils puissent chercher par eux-mêmes, agir eux-mêmes pour acquérir les éléments ou savoir dans les branches principales. C'est une tentative entièrement nouvelle que d'avoir cherché à adapter les mêmes principes excellents dans cinq gymnases hollandais : d'abord dus à l'initiative privée, des écoles se sont avérées si fécondes en résultats que déjà l'Etat les subventionne, et que, dès 1948, elles seront mises sur le même pied que les écoles officielles. Celle de Rotterdam, dont nous allons parler, vieille de dix ans, comprend 170 enfants, sans compter ceux qu'elle refuse constamment, faute de place. Les enfants, reçus à l'âge de 12 ans, sortent tous des écoles Montessori ; ils font leur maturité à 18 ans, en partie comme les autres écoles, en partie d'après le système Montessori.

Le bâtiment ne se distingue pas des autres. On entre par un étroit corridor, qui vous rappelle celui d'une maison privée. Des photographies, dès l'entrée, vous racontent de joyeuses excursions avec les maîtres. Nous rencontrons une fillette munie d'un balai ; un garçon transporte des outils de jardinier ; de joyeux enfants montent et descendent les escaliers. Une maîtresse nous introduit dans la classe des petits, qui ne font guère attention à nous ; ils continuent leur travail, causent ensemble, cherchent quelque chose dans une armoire, s'asseyent vers leurs camarades, goûtent un moment de repos ou se penchent, réfléchis, sur leur travail. Les bancs sont disséminés dans la classe, de sorte que chaque enfant, tout en ayant sa place, peut librement se mouvoir dans la classe. La maîtresse surveille ce « travail libre », comme on l'appelle, et n'intervient que pour conseiller, calmer ou aider. Un enfant est occupé à du calcul ; l'autre fait un devoir dans une langue étrangère, un autre trace des croquis géographiques, tandis que d'autres collent des images dans leurs cahiers, ou tracent des figures géométriques.

Le matériel de travail consiste surtout en une cartothèque, très soigneusement établie et graduée, de sorte que l'enfant cherche lui-même, dans le domaine qui l'intéresse, une série de cartes, faite de telle sorte qu'elle lui explique un point spécial ; des index indiquent les livres à consulter. En répondant aux diverses questions, il peut lui-même se rendre compte s'il domine son sujet. Il aime répéter le même sujet et les mêmes connaissances sous des formes variées. Quand il est sûr de son affaire, il cherche une « carte d'épreuve » ; celle-ci est corrigée par le maître. C'est l'affaire de chaque maître de présenter un matériel aussi intéressant, aussi attrayant et aussi efficace que possible.

Le même système de travail libre existe aussi pour le travail manuel. On ne s'étonne pas de voir un garçon coudre à la machine au milieu d'un groupe de fillettes. L'activité de ces jeunes, de 12 à 13 ans, est remarquable ; mais elle ne doit pas rester sans surveillance.

Chaque enfant remplit une *carte de travail*, qui permet de se rendre compte à quel travail il s'est livré, et combien de temps. S'il se cantonne dans un seul travail, on veillera à éveiller son intérêt aussi pour d'autres questions, ceci dans des séances de maîtres.

Pour assister aux travaux des plus développés, nous descendons des escaliers et nous nous trouvons dans un magnifique grand jardin, qui est à la fois l'orgueil et le bienfait de l'école. Nous voyons le maître de botanique, avec quelques enfants, d'autres réparent la serre, d'autres arrosent. Ici le travail libre diminue pour faire place aux leçons de maîtres spéciaux. A midi maîtres et élèves prennent un léger repas, en se reposant sous les arbres. Nous entendons le professeur de français lire un poème de Victor Hugo, suivi d'un entretien si animé que nous ne savons plus que nous sommes des visites, tant nous sommes entraînés. De même pour l'entretien qui suivra la lecture du « Reinecke Fuchs », en vieille langue hollandaise.

Sauf pour certaines leçons communes, les élèves continuent à choisir leurs travaux : il n'y a ni travail imposé, ni temps prescrit pour l'accomplissement d'un travail : chaque maître connaît ses élèves et ce qu'ils doivent fournir comme travail, à chaque âge. Dans les deux dernières années, la liberté recule devant l'obligation de préparer les examens finaux ; mais la directrice n'en est pas satisfaite et elle cherche les voies et moyens de conserver jusqu'au bout le travail libre.

Il semble que ces jeunes arrivent à la fin de leurs études ayant gardé toute leur joie au travail. Et l'habitude du travail spontané leur sera utile pour les études supérieures. Le développement physique et spirituel, les crises d'âge sont suivies avec le plus grand soin. Ici, on sent véritablement *une communauté de travail ;* dans un tel milieu, un maître ne peut travailler seul : la recherche commune du bien de l'enfant fortifie la communion : la guerre et toutes ses difficultés ont réussi à faire de cette école un petit monde bien uni, qui montre le chemin de la vraie culture humaine.

(*Der neue Bund* - déc. 1947) Trad. et résumé par *Alice Descœudres.*

BOTANIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

LA CROISSANCE DES ARBRES

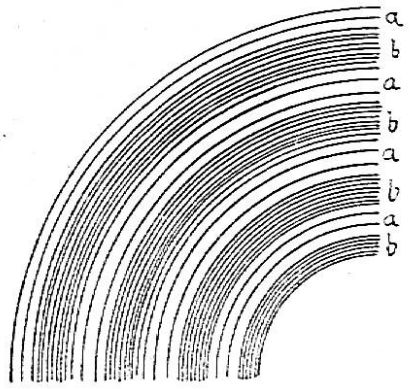

Exercices d'observation : Comment déterminez-vous l'âge d'un arbre ? Examen de la section à travers le tronc. Donnez-vous la peine d'y regarder de plus près ! Tous les anneaux sont-ils également espacés ? Trouvez-vous un rythme ou une périodicité dans les alternances des anneaux serrés et les anneaux plus espacés ? Quel nombre moyen trouvez-vous ? (Examinez de préférence un sapin.)

Tentative d'explication : Cette moyenne de onze ans qui se trouve de façon assez constante doit avoir une cause. La

croissance est plus rapide certaines années que d'autres. Quel peut bien être le facteur déterminant ? La chaleur ? Très probablement. On sait en effet que les réactions chimiques (et la synthèse chlorophylienne en est une) vont deux à trois fois plus vite quand la température augmente de 10 degrés (loi de Van t'Hoff). L'humidité ? Certainement aussi. Ainsi donc nos climats subiraient des variations de chaleur et d'humidité, dont les maxima et les minima reviennent sensiblement tous les onze ans. Est-ce bien le cas ? Un rapide examen de la courbe *a* nous le démontre sans autres. Le niveau du lac équatorial de Victoria passe effectivement par les maxima indiqués. Quant à ces variations, elles semblent être en rapport avec les variations de l'activité des taches solaires. La simple superposition des courbes *a* et *b* est significative. Il faudrait admettre que les anneaux épais (années de forte croissance) correspondent aux années de forte activité solaire, tandis que pendant les périodes calmes, la croissance serait plus lente.

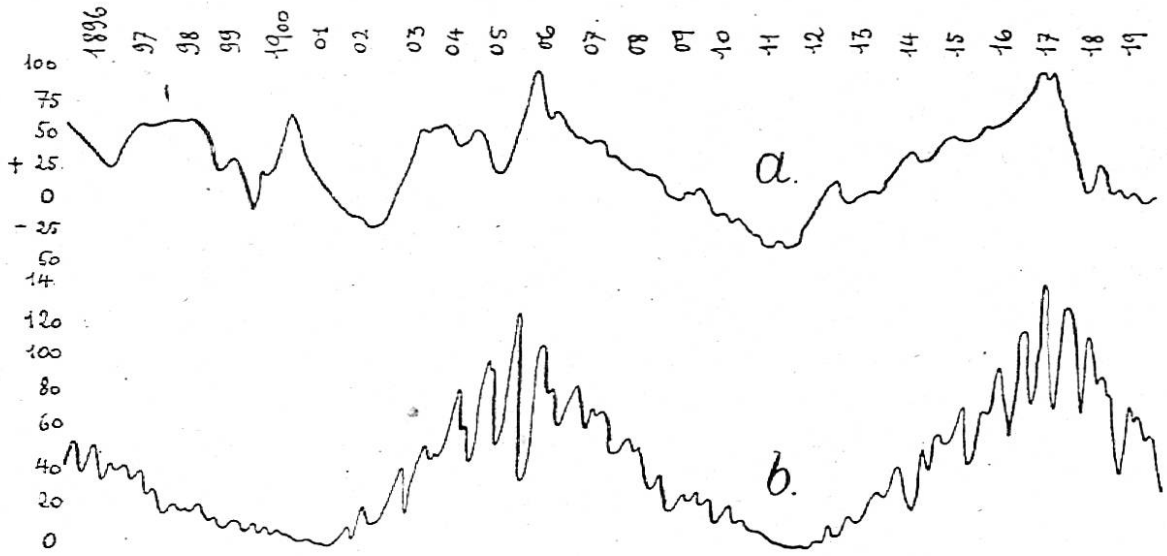

Légende des graphiques

a) Niveau des eaux du lac Victoria.

b) Nombre des taches du soleil.

(Grossièrement schématisé d'après J. Jeans, op. cit.)

Et pourtant le problème n'est pas si simple. En effet, dans le magnifique ouvrage de Jeans, on relève certaines contradictions (à moins que j'aie mal lu...) A la page 185, l'auteur écrit :

« A mesure que les taches solaires augmentent, puis vont en décroissant, les étés qui se succèdent sont d'abord chauds et secs, ensuite froids et humides, pour revenir de nouveau au premier type Le cycle complet des alternances s'accomplit en onze ans. »

L'année 1947, année d'activité solaire intense, a été effectivement anormalement chaude et sèche. Mais alors comment expliquer le fait que c'est précisément ces mêmes années que le lac Victoria atteint

son niveau maximum ? Serait-il en retard sur le soleil ? (Temps mis par les eaux tombées les années précédentes pour rallier leur bassin d'accumulation ; on peut admettre aussi qu'aux diverses latitudes, les effets de la chaleur ne sont pas les mêmes. Les périodes de pluies équatoriales coïncident avec le passage du soleil au Zénith. Un soleil plus actif provoquera une évaporation des mers plus abondante, des courants atmosphériques équatoriaux plus intenses, avec des chutes de pluie plus fortes.) Nous posons la question sans la résoudre !

Un fait paraît certain : c'est que le rythme de onze ans en moyenne s'observe tant dans la croissance des plantes que dans les variations de l'activité solaire.

Bibliographie :

J. Jeans, « A travers le Temps et l'Espace ». Paris, Herrmann 1935.
M. Waldmeyer, « Sonnenflecken und ihre terrestrische Wirgunken ». Prisma. Septembre 1946.
id. id. Experientia. Septembre 1946.
P. Stucker, « Wir erwarten im Jahre 1947 höchste Sonnenaktivität ». Prisma. Juillet 1946.

Edm. Altherr.

BIBLIOGRAPHIE

Le Troisième Combattant, par le Dr Marcel Junod. De l'ypérite en Abyssinie à la bombe atomique d'Hiroshima. Préface de Max Huber. Un volume de 264 pages 14 x 23, avec 39 illustrations hors texte, relié Fr. 11.—, broché Fr. 7.50. Librairie Payot, Lausanne.

Le récit que vient de publier le Dr Junod est un courageux témoignage. Envoyé par le Comité international de la Croix-Rouge en Ethiopie, au moment où la guerre s'y allumait, il n'hésita pas à partir, sachant quelle tâche l'attendait dans ces régions où l'organisation des secours était précaire ; l'activité qu'il déploya parmi cette population surprise par les bombardements et les gaz suffirait à lui gagner notre admiration. Mais il avait mis la main dans l'engrenage et son exil se prolongea pendant onze années au cours desquelles il visita tous les théâtres de la guerre, s'efforçant d'intervenir partout où il y avait des vies à sauver, des souffrances à soulager : successivement sur les fronts d'Espagne, de l'Europe centrale et orientale, de l'Asie. Qu'il s'agisse de panser les Abyssins brûlés d'ypérite, d'échanger des otages entre les camps ennemis de l'Espagne en révolution, d'apporter l'espoir dans les camps d'Allemagne, d'obtenir de l'Amirauté anglaise la libre navigation des grands bateaux blancs, de secourir les enfants grecs affamés, de tâcher de franchir les barrières derrière lesquelles agonisent les prisonniers tombés aux mains des Japonais ou de tenter encore quelque chose devant le désert d'Hiroshima, partout c'est cette même présence réconfortante et bienfaisante, ce même langage simple et direct qui ne dit rien de plus que ce qui fut fait. Ce livre unique n'est nullement déprimant, mais au contraire d'un optimisme exaltant, car il montre ce

qu'un homme et une poignée de collaborateurs sont capables de réaliser envers et contre tout. Aucun de ceux qui le liront ne pourront plus douter de l'humanité ; et ils seront nombreux, car le récit de Junod, dont les photos démontrent l'authenticité, tient en haleine d'un bout à l'autre.

Coléoptères et autres insectes, par C.A.W. Guggisberg. Un volume in-16 de la Collection des Petits Atlas de poche Payot, avec des dessins dans le texte et 27 planches en couleurs, relié Fr. 4.80. Librairie Payot, Lausanne.

La plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à la description de 303 espèces, toutes représentées en couleurs avec une remarquable précision. 303, dira-t-on, c'est peu si l'on songe que l'on a déterminé jusqu'à aujourd'hui 500 000 insectes et qu'on en découvre sans cesse de nouveaux ! C'est suffisant tout de même, car il ne s'agit que de types nettement caractérisés, de ceux qui frapperont le plus le regard de l'amateur. L'amateur d'insectes, le collectionneur de coléoptères, ceux qui aiment à se pencher sur les mystères de la vie sauvage ne pourront pas se passer de ce petit guide, car à tout instant et partout, qu'ils longent les cours d'eau ou les étangs, foulent le sol humide des bois ou la terre ensoleillée des prairies ou même restent à la maison, ils auront affaire avec l'insecte.

Pour dames, messieurs et enfants, un choix incomparable parmi les meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUVEVILLE FRIBOURG
GENÈVE LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHATEL AARBOURG
LANDERON MONTREUX

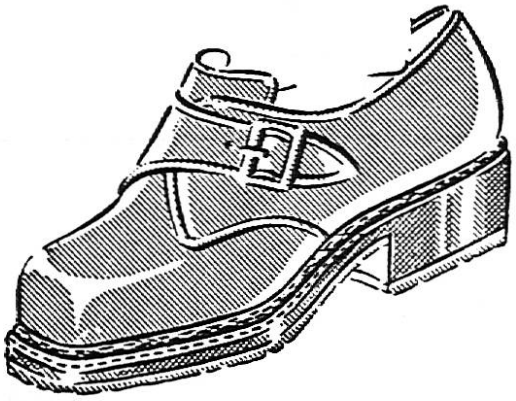

Doublez
l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries *Morat*
Lyonnaise **Réunies** S. A.
PULLY
AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

Un personnel stylé
Un matériel impeccable

FUNÉRAILLES DE TOUTES CLASSES ET DE TOUTES CONFESSIONS

Pompes funèbres

CH. BURKY S. A.

P. F. Nouvelles
Maison fondée en 1889

Lausanne
St-Laurent 12
Tél. 2 38 68 - 2 38 69

SKIEURS,
La station des **DIABLERETS** vous attend!

Le **SKILIFT** vous offre sa carte journalière à Fr. 6.— et sa carte de Week-end *(samedi à midi au dimanche soir)* à Fr. 8.—.

Chemin de fer AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

Billets du dimanche toute l'année.
Billets de sport d'hiver délivrés au guichet de la gare d'Aigle.

Nationale Suisse
Berne

1872

SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

Capital-Actions et réserves Fr. 195 millions

GENÈVE
2, rue de la Confédération
AGENCES :
CORNAVIN — EAUX-VIVES
PLAINPALAIS — CAROUGE

NEUCHATEL
8, faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE
16, place St-François
AGENCES :
AIGLE — MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS
10, rue Léopold-Robert

Succursales au LOCLE et à NYON

534

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE
Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

LE CONSOMMATEUR
soucieux de ses **INTÉRÊTS** fait
ses **ACHATS** à la
COOPÉRATIVE

MONTREUX, 21 février 1948 LXXXIVe année – N° 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces:
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux IIb 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.–

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il délivre le **certificat d'études secondaires,** à seize ans, ce qui permet aux élèves qui ne tiennent pas à poursuivre au delà leur culture générale d'entreprendre n'importe quel apprentissage ou quelle formation professionnelle. Quant à ceux qui veulent continuer des études, le Collège les prépare au Gymnase classique cantonal, qui les préparera lui-même à l'Université. Le C.C.C. conduit à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. L'année scolaire commence en septembre. La première année d'études (classe de VIe) est précédée d'un **cours de raccordement,** d'avril à juillet. Ce cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées, qu'il prépare en particulier à l'étude du latin. Il leur est vivement recommandé de le suivre à dix ans plutôt qu'à onze ans (les élèves de douze ans n'y sont plus admis). Le programme demandé à l'examen d'admission est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires. Les élèves qui suivent avec succès le cours de raccordement sont admis sans nouvel examen en VIe.

COURS DE RACCORDEMENT 1948 : du 12 avril au 15 juillet.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1948.

Examens d'admission : les lundi 22 (écrit) et mardi 23 mars (oral), à 8 heures, au Collège.

Les **inscriptions** sont reçues au Collège (7, Avenue Béthusy, tél. 24321) dès ce jour et jusqu'au jeudi 18 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. - L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La Commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

Ecole Supérieure et Gymnase de jeunes filles - Lausanne

ANNÉE SCOLAIRE 1948 - 49

Rentrée des classes : 13 avril à 8 h.

Examens d'admission : a) en VIe : samedi 20 et lundi 22 mars, à 8 h. b) dans toutes les autres classes : samedi 10 et lundi 12 avril, à 8 h.

Age minimum pour l'admission en VIe : 10 ans dans l'année.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions auprès du directeur : a) pour l'Ecole supérieure les 2, 3, 4 et 5 mars, de 9 h. à 12 h. et de 16 h. à 19 h. b) pour le Gymnase (seulement pour les élèves sortant d'une école privée) du 8 au 13 mars, de 11 h. à 12 h.

Pièces à présenter : pour les élèves d'une école publique suisse, le livret scolaire ; pour les autres, l'acte de naissance ou le livret de famille, et les certificats de vaccination.